

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
66043 PERPIGNAN CEDEX
*
Tél. : 04.68.61.23.91
mail :
secretariat.primaire@gonzague.com



ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

Dossier de rentrée Élémentaire

- ◆ Circulaire de rentrée
- ◆ Règlement intérieur
- ◆ Fiche de renseignements à compléter et à signer
- ◆ Fiches Pastorale 1,2 et 3
- ◆ Projet Educatif
- ◆ Projet d'Animation Pastorale
- ◆ Dossier A.L.S.H (grille des tarifs, règlement intérieur)

Documents à retourner signés, le jour de la rentrée, à l'enseignante de votre enfant :

- Fiche de renseignements suivie de l'inscription à l'ALSH et de sa fiche de renseignements.
- Fiche Pastorale
- Eventuellement refus d'adhésion à l'UNPEC Saint-Christophe (prévoyance à récupérer à partir du 25 août et à remettre à l'accueil le jour de la rentrée).

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE ELEMENTAIRE

La rentrée scolaire 2025/2026 pour l'Ecole élémentaire de Saint Louis de GONZAGUE est fixée au **LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025**.

L'école fonctionnera sur une semaine de 4 JOURS (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).

HORAIRES ECOLE ELEMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 8h30 à 11h30 - de 13h35 à 16h45

RENTREE : Pour faciliter l'accueil des élèves et procéder aux formalités indispensables de début d'année dans de bonnes conditions, les classes rentreront de la manière suivante.

➤ **Pour les classes de CP et de CE1**

L'accueil des enfants se fera par demi-journée,

À 09h00,

Pour les enfants dont les noms commencent par :

A ———> K (inclus)

Ces élèves de CP et de CE1 sortiront à **11h30** et reviendront à l'école le **MARDI 02 SEPTEMBRE 2025**.

À 14h15,

Pour les enfants dont les noms commencent par :

L ———> Z (inclus)

Ces élèves de CP et de CE1 sortiront à **16h45** et reviendront à l'école le **MARDI 02 SEPTEMBRE 2025**.

➤ **Pour les classes de CE2, de CM1 et de CM2**

À 9h30,

L'accueil de tous les enfants se fera en classe entière.

Les élèves de CE2, de CM1 et de CM2 sortiront à **16h45** (la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires) et reviendront à l'école le **MARDI 02 SEPTEMBRE 2025**.

INFORMATIONS GENERALES

Les accueils en élémentaire, aussi bien du matin que du soir, débiteront **le JEUDI 04 SEPTEMBRE 2025** (prendre connaissance de la fiche informations ALSH ; remplir la rubrique **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE** prévue à cet effet dans la fiche de renseignements, celle-ci étant remise à l'enseignante le jour de la rentrée) ;

- L'accueil du matin, **obligatoire pour les élèves qui arrivent à l'école avant 8h05**, débute à 7h45 et se termine à 8h15.
- Concernant l'accueil du soir (se reporter à la fiche du règlement A.L.S.H) :
 - une garderie, **jusqu'à 18h15 dernier délai**
 - une étude surveillée à partir du CE2 (sans aide aux devoirs)
 - une étude dirigée (avec aide aux devoirs) } **jusqu'à 18h00**

MATERIEL : Pour les élèves du CE1 au CM2, les livres sont loués par l'établissement et facturés en septembre.

Pour les élèves des 3 cycles, les fournitures seront facturées ultérieurement.

Le jour de la rentrée, les élèves doivent apporter les fournitures demandées par chaque enseignante.

RAPPEL : La tenue commune est obligatoire !!

BONNES VACANCES A TOUS !

La Directrice.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ÉLÈVE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Coller la
photo
S.V.P

Année scolaire : 2025-2026

Classe :

Externé

Demi-pensionnai

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Né(e) le : __ / __ / __ à : Département :

Adresse de l'enfant :

.....

Nombre de frères et sœurs scolarisé dans l'établissement : Classe(s) :

Il est important de renseigner tous les éléments

RESPONSABLES LÉGAUX

Situation de famille: Mariés Divorcés Séparés Veuf/ve Concubins Célibataire

Si vous êtes séparés ou divorcés, indiquer qui a la garde de l'enfant (prendre S.V.P l'ordonnance du TGI):

PÈRE

MÈRE

GARDE ALTERNÉ

<u>PÈRE</u>	<u>MÈRE</u>
Nom :	Nom marital :
Prénom :	Nom de jeune fille :
	Prénom :
(Noter l'adresse, seulement si elle est différente de celle de l'enfant)	
Adresse :	Adresse :
.....
Portable :	Portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Profession :	Profession :
Mail :	Mail :
Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX / SUIVI PARTICULIER

Allergies : OUI NON Si oui lesquelles ? :

PAI ? : (Prendre RDV avec la directrice pour mettre à jour le PAI dès la rentrée).....

Suivi particulier (orthophoniste, psychomotricien,...) :

Personne autre que les parents à prévenir en cas d'urgence

Nom, Prénom	lien avec l'enfant	téléphone domicile /portable
1-...../.....
2-...../.....

Pour les élèves de CP, autres personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie

Nom, Prénom	lien avec l'enfant	téléphone domicile /portable
1-...../.....
2-...../.....
3-...../.....

Activités Pédagogiques Complémentaires

Dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires, votre enfant pourra être amené à participer, au cours de l'année, à un atelier d'aide les Lundis et Jeudis de 12h30 à 13h15.

J'accepte

Je refuse

Règlement intérieur

Je soussigné (e) Mme.....et M parents de l'enfant
....., en classe de, déclare avoir pris connaissance du règlement
intérieur de l'école dans sa totalité et m'engage à respecter **les modalités qu'il définit.**

Date et signature des parents :

Droit à l'image

- J'accepte que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) durant le temps scolaire et périscolaire (activités, sorties scolaires, plaquette de fin d'année de l'école, pastorale, site internet de l'Institution, DVD spectacle ...)
- Je refuse que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) durant le temps scolaire et périscolaire (activités, sorties scolaires, plaquette de fin d'année de l'école, pastorale, site internet de l'Institution, DVD spectacle ...)

 **Autorisez-vous votre enfant (à partir du CE2) quitter l'établissement seul aux heures de sortie (11h30 - 16h45) ?**

OUI

NON

Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

DATE :

SIGNATURE DE LA MÈRE :

SIGNATURE DU PÈRE :

DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL : Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à gérer l'inscription d'un élève au sein de l'Institut Saint Louis de Gonzague. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pendant toute la durée de fréquentation de l'établissement plus de trois ans. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (règlement général sur la protection des données) ainsi que les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD) s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur au Responsable de Traitement : Institution Saint Louis de Gonzague, à l'attention du directeur, 71 avenue Dr Albert Schweitzer, 66000 Perpignan.

REGLEMENT INTERIEUR ELEMENTAIRE

1. HORAIRES ET REGLEMENTATION DES SORTIES

Fonctionnement : Semaine à 4 jours.

Heures de présence en classe

Le matin : 8h30 - 11h30

L'après-midi : 13h35 - 16h45

Le matin, les enfants sont accueillis à partir de 08h05 dans la cour du primaire par un surveillant.

Accueil possible des élèves tous les jours à partir de 7h45 (garderie) et de 13h20 (cour).

Pour des raisons de sécurité (entre 07h45 et 08h05) les enfants n'ont pas le droit d'être dans l'enceinte de l'école sans être inscrits à la garderie.

Le portail sera fermé à 8h30, 13h35 et 16h55.

A partir de 16h55, les enfants non récupérés par leurs parents seront conduits à la garderie qui sera facturée.

Possibilité d'étude dirigée ou surveillée de 17h00 à 18h00 : les enfants inscrits sont récupérés obligatoirement entre 18h00 et 18h15.

2. ABSENCES ET RETARDS

Tout retard sera mentionné par l'enseignant sur le carnet de correspondance ou le carnet de liaison.

Au bout de 3 retards dans le mois, l'enfant ne sera pas accepté en classe pour la demi-journée. Les absences doivent être signalées par les parents (par téléphone ou par mail) au plus tôt dans la matinée.

Seules les absences pour raison de santé (maladie ou rendez-vous médical) ou cas de force majeure sont autorisées.

Les devoirs pour le lendemain doivent être demandés **avant 11h30 obligatoirement.**

Un billet d'absence, signé par les parents, sera exigé lors du retour de l'élève. Il devra systématiquement être présenté à l'enseignante.

3. ALIGNEMENTS ET DEPLACEMENTS

A chaque sonnerie de rentrée de classe, les élèves doivent s'aligner 2 par 2 rapidement et en silence à l'emplacement réservé à leur classe.

Les déplacements dans les couloirs et l'escalier se font dans l'ordre et dans le calme (**il est interdit de courir et de crier à l'intérieur des bâtiments**).

Par contre, aucun déplacement dans les couloirs n'est autorisé pendant les récréations et durant la pause méridienne (hors APC).

4. COMPORTEMENT

4.1 Tenue commune

Une tenue correcte est de rigueur dans l'établissement.

Elle est composée :

- du haut obligatoire arborant le blason de Saint Louis, le bas étant laissé à l'appréciation de chacun sachant que vêtements trop courts (jupe, short) ou déchirés ne sont pas admis.

L'équipe éducative se réserve le droit de l'appréciation de la tenue de l'enfant.

 **En cas d'oubli ou du non-respect du port de la tenue commune, les parents sont appelés et priés d'apporter le haut adéquat dans la matinée.**

Ne sont pas autorisés :

- les boucles d'oreilles pour les garçons
- le vernis aux ongles pour les filles
- les tatouages éphémères et les piercings pour tous.

4.2 Respect de l'autre :

Un langage correct est exigé. Les élèves doivent se montrer polis, serviables et respectueux envers leurs camarades et tout le personnel éducatif de l'école.

4.3 Matériel :

Les élèves ne doivent apporter à l'école que les affaires nécessaires au travail. Ils ne doivent avoir en leur possession, ni argent de poche, ni objet de valeur (**l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol**).

En outre, certains objets ou aliments sont interdits :

- les ballons durs,
- les pipas, les sucettes, les chewing-gums, bonbons durs
- les portables, accessoires connectés
- les parapluies.

4.4 Respect des lieux et du matériel collectif :

Les différents lieux de l'école, les locaux et le matériel collectif doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe, réfectoire
 - ⇒ Couloirs et escaliers
 - ⇒ TOILETTES
 - ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique
 - ⇒ Mobilier
 - ⇒ Equipements sportifs
 - ⇒ Aménagements de la cour.
- } Interdiction de manger dans ces lieux

5. SANCTIONS

Tout manquement au Règlement Intérieur de l'élémentaire sera sanctionné par l'équipe éducative.

Ces sanctions seront écrites sur le carnet de liaison et devront être signées obligatoirement par les parents sous peine de non acceptation en classe.

Elles seront notifiées par une observation de discipline ou / et de travail, un TIG, une retenue le mercredi matin ou une exclusion en fonction de la gravité de la situation.

L'équipe éducative se réserve le droit du choix de la sanction.

Ce présent règlement engage parents, élèves et équipe éducative.

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
66043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél. : 04.68.61.23.91

mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



FICHE D'INFORMATIONS

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE SAINT LOUIS DE GONZAGUE 2025/2026

Chers parents,

Vous avez l'habitude de confier votre enfant à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ; pour ceux qui ne le connaissent pas encore, tout au long de l'année, notre équipe enseignante/intervenant, propose aux élèves de l'école élémentaire, divers ateliers et animations (le théâtre, le chant, la danse, l'expression scénique, les arts visuels, les sports collectifs et les échecs).

Toutes ces activités se déroulent sur le temps périscolaire que ce soit pour l'accueil du matin, du midi et du soir (voir fiche de renseignement pour inscrire votre enfant selon vos besoins).

Nous vous rappelons que les ateliers de 12h30 à 13h30 (réservés aux demi-pensionnaires de l'école élémentaire) débuteront début Octobre 2025 et se clôtureront fin Mai 2026. En ce qui concerne les autres accueils maternelle ou élémentaire, ils débuteront le jeudi 04 septembre 2025.

Nous vous demandons de prendre en compte les éléments suivants :

- ⇒ ⚠ Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF à 7 chiffres) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements).
- ⇒ si vous appartenez à un autre régime : MSA, SNCF, Maritime, EDF, il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.
- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera au forfait, mensuellement,

par prélèvement pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou

par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

- ⇒ Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins (en sachant que tout changement doit être signalé par courrier auprès de l'enseignante de votre enfant et par mail auprès de Mme Lubrano Bagnouls : christine.lubrano@gonzague.com (directrice du périscolaire avant le 20 de chaque mois). La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).
- ⇒ une présence ponctuelle avec l'achat d'un ticket à l'unité (1 ticket = 1 présence)
Prix du ticket 5€. L'achat des tickets se fait à l'accueil auprès de Mme LECAS.
Celui-ci sera remis à l'enseignante ou l'ASEM, le matin du jour ou vous souhaitez l'accueil.

Afin de nous permettre de préparer cette nouvelle année dans les meilleures conditions, nous vous prions de compléter la fiche d'inscription ALSH.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments dévoués.

M. MATEU
Chef d'établissement 1^{er} degré

C. LUBRANO BAGNOULS
Directrice AL Périscolaire

Inscription : ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Nom/Prénom :

Classe :

Pour une inscription en accueil de loisirs :

Merci de renseigner les informations ci-dessous :

N° de CAF/MSA (Numéro à 7 chiffres) :

 Joindre un justificatif récent pour les régimes B-C-D

Accueil du matin de 7h45 à 8h15

Accueil du soir 16h45 à 18h15

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'Accueil du soir, nous vous proposons deux options :

- **Option 1** : une inscription à l'année avec une facturation au mois
- **Option 2** : une présence ponctuelle avec l'achat d'un ticket à l'unité (1 ticket = 1 présence)

Prix du ticket 5€. L'achat des tickets se fait à l'accueil auprès de Mme LECAS.

Celui-ci sera remis à l'enseignante, le matin du jour ou vous souhaitez l'accueil.

Pour une inscription en **option 1** : mettre une croix dans la case correspondant aux jours de présence. De cette façon, les jours non notifiés, votre enfant remontera au portail à 16h45.

Option 1 : Accueil du soir à l'année

ACCUEIL DU SOIR

Accueil du soir, choix du groupe (en fonction de l'heure à laquelle vous récupérez votre enfant)	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Groupe 1 (entre 17h15 et 17h30)				
Groupe 2 (entre 17h30 et 18h15)				

Nous vous rappelons l'importance d'avoir deux groupes au vue du nombre d'inscrits.

Pour rappel : la porte sera fermée de 17h45 à 18h00.

 Toute demande d'inscription ou de modification en cours d'année (annulation d'inscription ou absence exceptionnelle) doit être signalée par courrier ou par mail christine.lubrano@gonzague.com ou secretariat.primaire@gonzague.com auprès de Mme LUBRANO Christine directrice de l'ALSH ou Mme ESPIAU Olivia secrétaire de direction

J'ai bien pris connaissance de la « fiche information » et du règlement ALSH et je m'engage à respecter les modalités qu'ils définissent.

Date et signatures des parents :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ALSH

A remplir uniquement si l'élève est inscrit en accueil du soir.

Année scolaire : 2025-2026

Classe :

Exterr

Demi-pensionn

ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Mail Parents :

Tél Parents :

Personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie : si une des personnes mentionnées ci-dessous est mineure, joindre obligatoirement une lettre de décharge de responsabilité, précisant le nom de votre enfant et de la personne mineure.

Nom, Prénom	lien avec l'enfant	téléphone domicile /portable
1-..... /
2-..... /
3-..... /
4-..... /

Règlement ALSH

Je soussigné (e), parent de l'enfant,
classe de, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ALSH dans sa
totalité et m'engage à respecter **les modalités qu'il définit**.

Date et signature des parents et de l'élève :

Droit à l'image

J'accepte que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) durant le temps périscolaire (prise de photos ou de vidéos durant les activités et leur affichage et diffusion au sein de la structure ou sur le site de Saint Louis de Gonzague)

Je refuse que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) durant le temps périscolaire.

Nous nous engageons à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

DATE :

SIGNATURE DE LA MÈRE :

SIGNATURE DU PÈRE

Inscription : ETUDE ou ETUDE SURVEILLÉE

Nom et prénom

Classe :

1 seul accueil est accepté « soit étude soit accueil du soir »

ÉTUDE DIRIGÉE / ÉTUDE SURVEILLÉE

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
ÉTUDE DIRIGÉE (aide aux devoirs) 17h00 à 18h00				
ETUDE SURVEILLÉE (du CE2 au CM2 travail en autonomie, étude du collège sous la surveillance d'un assistant d'éducation du collège) 17h00 à 18h00				

Un seul groupe par niveau sera ouvert et le nombre de places sera limité entre 12 et 15 élèves.

Date et signatures des parents :

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGEC



aaaa

Le présent règlement est établi pour l'année scolaire et sera si nécessaire révisable chaque année. Toute inscription à une activité périscolaire vaut acceptation du présent règlement. Ce règlement intérieur est établie afin d'accueillir au mieux votre enfant dans les différents temps d'accueil. L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) est une entité éducative déclarée à la SDJES (service départemental jeunesse, engagement et sport) soumise à une législation et à une réglementation spécifique de l'accueil collectif des mineurs. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants scolarisés en cycle maternelle et élémentaire en dehors du temps scolaire. Situé sur la ville de Perpignan, 71 avenue du Docteur SCHWEITZER, l'accueil de loisirs périscolaire de l'école Saint Louis de Gonzague bénéficie d'une infrastructure qui nous offre des espaces suffisants et conformes à l'accueil des enfants.

Les heures d'ouverture

Le service fonctionne durant les jours de classe :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les parents sont tenus de déposer ou de récupérer les enfants selon les plages horaires suivantes :

Horaires d'accueil pour la maternelle :

- Le matin, accueil de 7h45 jusqu'à 8h15 pour l'ALSH
- La pause méridienne 11h30 à 12h00
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

Horaires d'accueil pour l'élémentaire :

- Le matin, accueil de 7h45 à 8h15
- Le midi, pour les demi-pensionnaires uniquement de 12h30 à 13h30 pour les enfants inscrits à des ateliers.
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

Modalités d'inscription

Pour l'accueil du matin et du soir, les parents peuvent inscrire leur enfant à partir de la fiche de renseignements dans le dossier de rentrée, mais aussi tout au long de l'année en se rapprochant de Mme LUBRANO

BAGNOULS, Directrice de l'ALSH par mail : christine.lubrano@gonzague.com

- Les enfants inscrits en étude dirigée, surveillée ne pourront en aucun cas intégrer le groupe de garderie et vice-versa.

- Pour les ateliers de 12h30 à 13h30, la fiche d'inscription sera distribuée la deuxième semaine de septembre.

En s'inscrivant, les familles s'engagent pour l'année scolaire à des présences effectives.

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGE



Les demandes d'inscription sont traitées dans la limite des places disponibles.

- ⇒ La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).
- ⇒ **⚠** Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements), si régime différent de A, joindre un justificatif récent.
- ⇒ si vous appartenez à un autre régime : MSA il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.
- ⇒ Prendre connaissance de ce présent règlement, le signer et joindre le coupon réponse au dossier.

Modalités d'annulation

Pour garantir le bon fonctionnement des accueils et pour la sécurité des enfants les fréquentant,

- ⇒ toute absence imprévisible doit être signalée le jour même soit par courriel ou par téléphone au secrétariat primaire 04 68 61 23 91
- ⇒ **TOUTE INSCRIPTION ou ANNULATION** doit être signalée par courrier auprès de Mme LUBRANO BAGNOULS au : christine.lubrano@gonzague.com.

Modalités de paiement

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera :
- ⇒ au forfait, mensuellement. La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).

par prélèvement pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou par chèque à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera transmise tous les mois par l'intermédiaire de votre enfant

Santé

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Afin d'envisager l'accueil au sein de la structure d'un enfant présentant une pathologie particulière (ex : allergie, problème médical,...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'accueil périscolaire, il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en concertation avec l'ensemble des parties (famille, médecin, directeur de la structure, maire). Ce protocole permet de préparer le personnel d'encadrement et d'animation à la conduite à tenir en cas de besoin. Cette mesure vise à garantir le bien-être des enfants au sein de la structure et à les associer à l'ensemble des activités. Ce protocole doit être établi par le médecin traitant de l'enfant (une copie du PAI utilisé à l'école suffit).

A

I

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGEC



L'équipe n'est pas autorisée à administrer des médicaments (sauf si un PAI ou une ordonnance le prévoit). Dans ce cas, les médicaments ainsi que l'ordonnance devront être fournis à un membre de l'équipe d'animation lors de l'arrivée à l'accueil.

Ne pourront être accueillis :

- les enfants atteints d'une maladie contagieuse

En cas d'urgence

En cas d'incident bénin, les encadrants apportent les premiers soins et les parents en sont informés. En cas d'événement grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, les parents autorisent le service à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (soins de premier secours, recours au SAMU ou aux pompiers...) et le responsable légal en est immédiatement informé.

Responsabilité civile

Assurance Institution

L'accueil périscolaire en relation avec l'école a souscrit une assurance « La mutuelle Saint Christophe » en vue de garantir sa responsabilité civile. Cette assurance interviendra toutes les fois où la responsabilité de la structure sera engagée.

Assurance personnelle

Il est fortement recommandé aux parents de souscrire une assurance « chef de famille » garantissant leurs enfants quant aux accidents qu'ils causeraient à des tiers pour leurs activités périscolaires.

Vols et détériorations

En aucun cas, l'école, l'ALSH ne pourront être tenus responsables du bris ou de la disparition d'objets appartenant aux enfants.

Respect des personnes, des lieux et du matériel collectif

Nous favorisons le « Mieux vivre ensemble », le respect des autres et de soi-même, l'entraide, le groupe, la camaraderie, la coopération, donc toutes formes de non-respect de l'autre, de violences ... seront sanctionnées.

- ⇒ Cris, bousculades, insultes / bagarres
- ⇒ Présence en des lieux interdits
- ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons)
- ⇒ Attitude perturbante en atelier
- ⇒ Vols / Rackets
- ⇒ Absence non justifiée

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif, doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe et d'activités
- ⇒ Couloirs et escaliers, toilettes
- ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique / Mobilier
- ⇒ Equipements sportifs / Aménagements de la cour

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs
Sans Hébergement Périscolaire
Institution Saint Louis de Gonzague
ASSOCIATION OGEC



⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparation financière)

Sanctions

- 1 observation écrite entraîne si récidive 1 avertissement écrit
- Récidive : exclusion définitive.

La communication du règlement intérieur

Le présent règlement est affiché dans les locaux du périscolaire.

Il est notifié :

- Aux personnels de l'accueil périscolaire
- Aux parents, ils attesteront en avoir pris connaissance et en accepter les modalités en retournant le coupon réponse figurant ci-dessous

Mr LAMOTHE (Président OGEC)
Mme LUBRANO BAGNOULS (directrice de l'ALSH)

Protection des Données à Caractère Personnel :

● Les données personnelles potentiellement collectées et traitées sont principalement : les noms, prénoms, civilité, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, informations relatives à la vie professionnelle (ci-après les « données »).

● Ces données sont collectées soit sur la base de votre consentement, soit sont nécessaires à l'exécution des contrats nous lient et/ou des prestations fournies.

La lutte contre la fraude est fondée sur l'intérêt légitime de l'établissement.

● L'Institution Saint Louis de Gonzague pourra être amené à communiquer à des tiers les Données lorsqu'une telle communication est requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire, ou si cette communication est nécessaire pour assurer la protection et la défense de ses droits.

● Conformément à la réglementation en vigueur, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs Données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de s'opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du DPO en justifiant de son identité par courrier électronique à l'adresse dpo.saintlouisdegonzague@lg-partenaires.fr en justifiant de son identité.

Vous avez la possibilité de saisir l'autorité de protection des données, la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) à l'adresse suivante :

CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07

t
e
l
é
m
e
n
t
a
i
r
e
S
A
I

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE et ETUDES
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026**

GRILLE DES TARIFS CORRESPONDANT A VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Pour connaître votre quotient familial :

- Celui-ci est indiqué, si vous percevez des allocations de la CAF et MSA sur vos courriers concernant le montant de vos prestations.
- Si vous ne l'avez pas, il vous suffit de contacter votre CAF ou MSA à l'aide de votre numéro d'allocataire.

Les tarifs sont en euros pour une inscription : MENSUELLE

QUOTIENT FAMILIAL CAF	> 951	651 € > 950€	> 351€ et < 650€	< 350 €	
Accueil du matin Maternelle 7h45-8h15	10	8	6	4	mensuelle
Accueil du matin Primaire 7h45-8h15	10	8	6	4	mensuelle
Activité 12h30-13h30 Pour les demi- pensionnaires	15	13	11	9	mensuelle
Accueil du soir Maternelle 16h45-18h15	28	26	24	23	mensuelle
Accueil du soir élémentaire 16h45-18h15	28	26	24	23	mensuelle
Etude surveillée Primaire 17h00-18h00	28 euros (tarif diocésain unique)				mensuelle
Etude dirigée Primaire 17h00-18h00	40 euros (tarif diocésain unique)				mensuelle

- 1 trousse de travail
 - 2 crayons à papier **HB**
 - 2 gommes blanches
 - 1 paire de ciseaux à bouts ronds
 - 2 bâtons de colle (petit modèle) + 1 bâton de colle (grand modèle)
 - 2 fluos : 1 jaune, 1 vert
 - 1 ardoise effaçable, 1 chiffon ou brosse
 - 4 feutres Velleda bleu et 4 feutres Velleda rouge
 - 1 agenda** (une page correspond à un jour)
-
- 1 trousse de dessin à 2 compartiments
 - Des feutres à pointe moyenne
 - Des crayons de couleur

Merci de bien vouloir mettre les feutres et les crayons dans chaque compartiment de cette trousse.

- 2 photos d'identité avec le nom de l'enfant
- 1 boîte de mouchoirs en papier (une 2^e boîte sera demandée en janvier)
- 1 grand cartable. **Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.**

Tout le matériel doit être apporté **le jour de la rentrée**, ainsi que les documents administratifs (fiche de renseignements signée **avec photo collée**).

*Comme chaque année, veuillez noter **le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat...***

N'oubliez pas qu'ils ont tous les mêmes hauts

BIENVENUE EN CE1

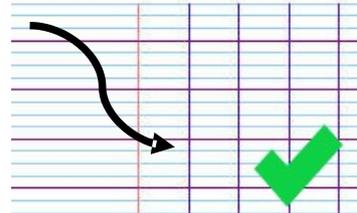
LISTE FOURNITURES

- 1 agenda pratique pour les enfants avec lignes pour écrire (pas de cahier de textes)
- 1 cahier de brouillon
- 1 trousse contenant :

- 2 crayons à papier HB
- 2 porte-mines
- 1 gomme
- 1 taille crayon avec réserve
- 1 paire de bons ciseaux à bouts ronds
(Droitier ou gaucher en fonction de l'enfant)
- stylos bic : bleu x2, vert x2, rouge x2
- un stylo bleu effaçable
- un surligneur jaune
- deux colles

le tout marqué
au nom de l'enfant

- 1 règle double décimètre plate graduée en plastique **rigide.**
- 1 équerre
- 1 boîte de crayons de couleur et 1 boîte de feutres moyens à mettre **dans une trousse séparée.**
- 1 ardoise velleda + chiffon + 2 feutres d'ardoise
- 1 paquet de 200 feuilles simples SEYES à gros carreaux (**lignage 2 couleurs.**)
- 2 photos d'identité (marquées au nom de l'enfant) en plus de celle du dossier
- 2 grosses boîtes de mouchoirs en papier
- une gourde en aluminium facile à manipuler.
- le dossier d'inscription avec photo collée



*Ces fournitures sont à vérifier tout au long de l'année et à renouveler si nécessaire.
Elles sont à apporter le jour de la rentrée, marquées au nom de l'enfant.
Certaines pourront être demandées en cours d'année en fonction des besoins.
Merci d'en avoir en réserve à la maison.*

Les cahiers et classeurs ... seront distribués par la maîtresse et vous seront facturés plus tard.

**Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.
(Escaliers pour accéder aux classes)**

Veillez noter le nom de votre enfant sur tous les vêtements.

BONNE RENTRÉE

Fournitures Classes de CE2

PAS DE CARTABLE à ROULETTES

- * 1 agenda scolaire (minimum 18cm x 12cm), écrire le nom de votre enfant sur la couverture Pas de cahier de textes SVP.
- * 50 feuilletts mobiles perforés blancs, carreaux seyès, 21 x 29,7cm
- * 1 petit cahier de brouillon format 17 x 22 cm
- * 1 boîte de feutres fins, 1 boîte de crayons de couleur rangés dans une trousse à double compartiments.
- * 1 trousse contenant 1 paire de bons ciseaux, 1 taille-crayon, 1 petite règle plate de 12 à 15 cm, 1 gomme, 1 crayon à papier, 6 stylos : 2 bleus, 2 rouges, 2 verts, un surligneur jaune + un autre au choix, 2 bâtons de colle

Pour chaque rentrée de vacances nous vous demandons de vérifier et/ou compléter le matériel de la trousse.

- * 1 règle plate graduée en plastique de 30 cm
- * 100 pochettes plastique.
- * 1 ardoise Velleda + 1 pochette de feutres + éponge ou chiffon
- * 1 boîte de feutres pinceaux (de préférence Visaquarelle de Bic)
- * 1 gobelet en plastique (type éco-cup) ou une gourde.
- * 1 pochette Canson blanc 224 g/m2 (24 x 32 cm).

**Veuillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau et fourniture
tout au long de l'année.**

LISTE DE FOURNITURES CM1

Année 2025/2026



Une partie des fournitures de votre enfant est effectuée par l'Institution.
Le matériel que vous devez fournir pour la rentrée est le suivant :

500 feuilles simples blanches grand format grands carreaux (attention : 500 feuilles = 1000 pages)
1 porte-vues (minimum 200 vues).
<u>1 trousse comprenant :</u>
• 4 stylos : 1 noir, 1 rouge, 1 vert, 1 bleu (si vous le souhaitez, un stylo plume avec ses cartouches),
• 1 crayon de papier,
• 1 taille-crayon,
• 1 bâton de colle,
• 1 gomme,
• 1 paire de ciseaux.
1 compas avec mine fixe + recharge de mines (simple d'utilisation et en métal).
1 boîte de crayons de couleur.
1 boîtes de feutres.
1 boîte de 10 à 12 tubes de gouache.
1 ardoise blanche + feutres d'ardoise et chiffon.
1 double-décimètre en plastique rigide.
1 équerre rigide en plastique.
1 pochette de papiers à dessin Blanc Canson 24X32.
2 boîtes de mouchoirs en papier.
1 paquet de lingettes.
1 agenda avec un format suffisant et une page par jour.

Par ailleurs, pour éviter les achats inutiles, certaines fournitures seront éventuellement renouvelées en cours d'année.

Tout le matériel doit impérativement être étiqueté au nom de l'enfant à la maison. De n'oubliez pas de noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau



Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés.

Chaque élève doit impérativement venir le jour de la rentrée avec, en sa possession,

- La fiche de renseignements avec la photo collée,
- La fiche pastorale (avec le certificat de baptême si l'enfant prépare sa communion),
- La fiche de l'ALSH.

Année scolaire 2025 - 2026

Cycle 3 - CM2



- 1 agenda
 - 1 équerre
 - 1 règle (un double décimètre)
 - 1 rapporteur
 - 1 ardoise / 2 feutres Velleda / 1 effaceur
 - 1 boîte de feutres fins
 - 1 boîte de feutres pinceaux
 - 1 boîte de crayons de couleur
 - 1 trousse garnie :
 - De 4 stylos (bleu, noir, vert et rouge) **Pas de stylo 4 couleurs.**
 - D'une gomme
 - D'un taille-crayon avec réservoir
 - D'un crayon à papier
 - D'un bâton de colle
 - De ciseaux
 - D'un compas
 - De 2 surligneurs (jaune et orange)
 - D'une clé USB pour les exposés
 - D'une calculatrice Casio collège (modèle FX 92)
 - Un dictionnaire Robert Collège
 - Un lot de 200 feuilles de classeur A4
 - Ramener le cahier de catéchèse pour ceux qui l'ont
- Rapporter impérativement et uniquement LE JOUR DE LA RENTRÉE :**
- La fiche de renseignements entièrement complétée recto / verso photo d'identité **collée.**
 - Le règlement intérieur signé.
 - Etiqueter chaque affaire et vêtement.**

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE

71 Av du Docteur Schweitzer
B.P. 4103
66043 PERPIGNAN CEDEX

*

Tél. : 04.68.61.23.91

Tél pastorale : 04.68.86.65.77

E-Mail : pastorale@gonzague.com

PASTORALE PRIMAIRE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CP-CE1-CE2

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance

Classe : Paroisse de l'enfant :

L'enfant est-il baptisé ?

OUI NON

Si votre enfant n'est pas baptisé, souhaitez-vous qu'il suive une préparation au sein de l'établissement (prévue sur l'année scolaire) en vue du baptême en paroisse ?

OUI NON

Merci de remettre ce formulaire à l'enseignante de votre enfant au plus tard le 12 Septembre 2025.

Pour toute demande, merci de compléter la fiche de rentrée en catéchuménal ci-jointe et la remettre avec ce formulaire à l'enseignante de votre enfant au plus tard le 12 Septembre 2025.

Mme S.PINHEIRO-SEGUR Adjointe Pastorale Scolaire

Mme M. MATEU Chef d'établissement 1^{er} degré

Ecole Privée Catholique
SAINT LOUIS DE GONZAGUE
71 Av du Docteur Schweitzer
B.P. 4103
66043 PERPIGNAN CEDEX
*
Tél. : 04.68.61.23.91
Tél pastorale : 04.68.86.65.77
E-Mail : pastorale@gonzague.com

PASTORALE PRIMAIRE
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CM1-CM2

Classe : Paroisse de l'enfant :
..... Nom :
Prénom : Date de naissance :
Lieu de naissance

- L'enfant est-il baptisé ? OUI NON

- Si votre enfant n'est pas baptisé, souhaitez-vous qu'il suive la
préparation au sein de l'établissement (prévue sur une année scolaire)
en vue du baptême en paroisse ? OUI NON

- Souhaitez-vous qu'il suive les cours de catéchèse ? OUI NON

- Souhaitez-vous qu'il prépare sa 1^{ère} communion à St Louis de Gonzague ?
OUI NON

Transmettre la copie du certificat de baptême ou livret catholique

- L'enfant a-t-il fait sa 1^{ère} communion ? OUI NON

Merci de remettre ce formulaire à l'enseignante de votre enfant au plus tard le 12 Septembre 2025.

Pour toute demande, merci de compléter la fiche de rentrée en catéchuménat ci-jointe et la remettre avec ce formulaire à l'enseignante de votre enfant au plus tard le 12 Septembre 2025.

Mme S.PINHEIRO Adjointe Pastorale Scolaire
Mme M. MATEU Chef d'établissement 1^{er} degré

FICHE D'ENTRÉE EN CHEMINEMENT CATÉCHUMÉNAL 2025 - 2026

Institution St Louis de Gonzague Perpignan- PASTORALE

Sacrement demandé : Baptême

Données personnelles de la personne mineure

Les données signalées par * sont nécessaires pour permettre de répondre à la demande d'accompagnement.

NOM de naissance* : Prénom* :

Adresse :

Code postal* : Ville* :

Tél * courriel* :

Date de naissance *...../...../..... Lieu de naissance (ville et pays) :Nationalité

Signature du candidat « Je demande à être accompagné(e) par la pastorale de l'Institution de St Louis de Gonzague dans ma recherche spirituelle et de préparation aux sacrements ».

Date :/..../..... Signature de l'enfant :

Merci aux 2 parents de compléter ci-dessous

<p>Nom et prénom du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :</p> <p><input type="checkbox"/> Je consens à ce que le mineur ci-dessus identifié soit accompagné par la pastorale de St Louis de Gonzague dans sa recherche spirituelle et sa préparation aux sacrements.</p> <p>Signature du parent (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ». Date*:</p>	<p>Nom et prénom du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :</p> <p><input type="checkbox"/> Je consens à ce que le mineur ci-dessus identifié soit accompagné par la pastorale de St Louis de Gonzague dans sa recherche spirituelle et sa préparation aux sacrements.</p> <p>Signature du parent (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ». Date*:</p>
---	---

Type d'accompagnement mis en place pour l'élève : Accompagnement en équipe en classe

Mme MATEU Chef d'établissement 1^{er} degré

Mme PINHEIRO Adjointe en pastorale Scolaire



INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE PROJET D'ANIMATION PASTORALE

I_ Une devise centenaire : Virtute, Fide, Labore

Le présent projet d'animation pastorale de l'Institution Saint Louis de Gonzague s'inscrit dans la fidélité à la devise centenaire de l'établissement : VIRTUTE, FIDE, LABORE. Le premier terme fait référence aux valeurs morales qui en demeurent le fondement, y compris en ce monde postmoderne où ces mêmes valeurs sont battues en brèche. Le second terme à la Foi, car « la foi chrétienne est la base de la vie chrétienne », et à la confiance en Dieu. Le troisième, enfin, se réfère au travail, dans sa dimension chrétienne et sociale. *L'amitié entre les membres de la communauté éducative et le pardon des offenses forment la vocation de l'établissement qui, dans sa mission, n'exclut personne, même les plus éloignés de toute pratique religieuse.*

II_ De l'éveil à la foi chrétienne à l'éducation permanente de la Foi.

Dans un environnement général déchristianisé, l'éveil à la foi chrétienne s'effectue en direction des élèves dont les familles se réclament de cette foi, mais sans la pratiquer ni même l'éduquer à leurs enfants. « Ce n'est pas seulement une question de négation explicite de la présence de Dieu, mais d'une mentalité vécue où Dieu est absent de la vie et de la conscience humaine, totalement ou en partie. » Elle concerne aussi bien les élèves dont les familles sont manifestement indifférentes à la foi chrétienne ou appartiennent à une religion non chrétienne.

A la demande des familles, les élèves reçoivent une *initiation chrétienne* qui succède à l'éveil à la foi chrétienne. Il faut entendre par initiation chrétienne, une catéchèse ordonnée à destination des élèves que l'établissement accompagne, dès l'École élémentaire, dans une démarche de foi et d'accès aux sacrements de l'Église catholique.

Sous cet aspect, la participation des familles ne se limite pas aux temps où celles-ci sont sollicitées, c'est dans la transmission des valeurs chrétiennes au quotidien qu'elle prend tout son sens.

L'initiation chrétienne s'accomplit dans une *éducation permanente de la foi* qui concerne tout particulièrement les adolescents, après qu'ils auront reçu le sacrement de confirmation. Dans ses propositions, tout au long de l'année scolaire, la Commission d'animation pastorale accompagne ce temps de l'approfondissement de la foi, de la pratique régulière des Sacrements, des engagements personnels, individuels ou au sein d'un groupe. Il s'efforce d'apporter une réponse aux « énigmes cachées de la condition humaine qui, hier et aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain. »

III _ Catéchèse

La Catéchèse est assurée par des enseignants et des intervenants catéchistes, sous la responsabilité des chefs d'établissement et de l'adjoint en pastorale scolaire, pour tous les élèves jusqu'en classe de 5^e.

La préparation à la profession de foi s'adresse aux élèves de classe de 6^e qui en font la demande. En classe de 4^e, la Catéchèse concerne les élèves volontaires à qui il sera proposé, le cas échéant, de recevoir le sacrement de Confirmation.

La Commission d'animation pastorale fixe chaque année le programme des différentes actions (pèlerinage, actions caritatives, retraites ; conférences, etc.) qui seront proposées simultanément aux élèves du Collège (classe de 3^e) et au Lycéens.

IV _ Les Sacrements

Sacrement de l'Eucharistie : Une Messe mensuelle est proposée le lundi, de 12h10 à 12h40, à l'ensemble des élèves de l'établissement. Dans toute la mesure du possible, les emplois du temps leur permettront de concilier participation à la Messe et repas de midi.

Des temps pour le sacrement de pénitence sont prévus avant les célébrations de Noël et durant la Semaine Sainte.

Le Baptême : la préparation au sacrement du Baptême est assurée dans l'établissement, sur deux années, quelle que soit la classe suivie par l'élève.

Les élèves de CM1 et, au-delà, ceux qui en font la demande, sont préparés à la première Communion.

La Confirmation : sa préparation, d'une durée de 15 mois, est assurée au sein de l'établissement pour les élèves de 4^e et, au-delà, pour tous ceux qui en font la demande.

V _ Communauté paroissiale

En accord avec les décrets du Synode diocésain (7 décembre 2008), les membres de la communauté éducative, en particulier les chefs d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire sont invités à participer, aux activités de la Communauté de paroisses (Perpignan-Nord) dont relève l'Institution Saint Louis de Gonzague.

VI _ Regards sur les religions non-chrétiennes

Dans un contexte d'accueil de tous les élèves, c'est une réflexion nouvelle qui s'offre à la communauté éducative. Le projet d'animation pastorale de l'établissement veut favoriser le dialogue interreligieux, avec « prudence et charité », comme y invite la Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes (*Nostra aetate*). Il s'agira de confronter aux valeurs chrétiennes les valeurs « spirituelles, morales et socioculturelles » du judaïsme et de l'islam, et d'y rechercher des « pierres d'attente ».

Projet éducatif

Institution Saint Louis de Gonzague

Ecole, Collège et Lycée Catholiques

Une vision inspirée de l'Évangile

Notre projet éducatif puise sa source dans les valeurs fondamentales de l'Évangile :
Foi, Espérance et Charité.

Ces valeurs guident notre mission : **accompagner chaque jeune dans son chemin de croissance humaine, intellectuelle, spirituelle et sociale**, en lien avec sa famille.

L'élève au cœur du projet

Nous plaçons l'élève au centre de toutes nos préoccupations.

Notre objectif : **favoriser son épanouissement personnel et sa réussite**, en tenant compte de ses talents, de ses besoins et de son rythme.

L'école complète l'éducation reçue à la maison. Ensemble, familles et éducateurs construisent un **cadre stable, exigeant et bienveillant.**

Nos valeurs éducatives au quotidien

Nous faisons grandir les jeunes à travers des valeurs concrètes et vécues chaque jour :

- **Le respect** : des autres, de soi, des règles, du matériel et des lieux.
- **La tolérance** : accueillir les différences et apprendre à vivre ensemble.
- **La vie en communauté** : coopérer, ne pas gêner autrui, apprendre l'effort pour le bien commun.
- **L'autonomie** : devenir acteur de ses choix, apprendre à se prendre en charge.
- **Le sens de l'effort** : persévérer, progresser, donner le meilleur de soi-même.

Un climat éducatif de confiance

Pour que l'élève puisse apprendre et grandir sereinement, nous construisons ensemble un **climat de confiance et d'écoute**, basé sur :

- Un **partenariat entre les familles, les enseignants et les personnels** ;
- Une **communication constructive** ;
- Le **respect des règles de vie commune**, dans l'intérêt de tous.

Le **règlement intérieur** est un repère partagé. Il garantit le bon fonctionnement de l'établissement et donne un cadre sécurisant aux élèves.

Une communauté éducative engagée

Tous les adultes de l'établissement — enseignants, éducateurs, personnels administratifs, de service ou de direction — sont **coresponsables de l'éducation des jeunes**.

Par notre comportement, notre cohérence et notre engagement, nous sommes **des repères et des modèles** pour les élèves.

Donner du sens à l'école

À Saint Louis de Gonzague, **l'école n'est pas une contrainte**, mais une opportunité.

Elle aide chaque jeune à **construire son projet de vie**, à développer ses compétences et à découvrir le sens de son engagement dans le monde.

En transmettant **les valeurs chrétiennes**, nous voulons former **des jeunes libres, responsables, ouverts aux autres**, capables de bâtir une société plus fraternelle.